Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-267310092-20260929-2026_09_29_D04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 29 septembre 2026

CIAS - L'Action Sociale à votre service

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni le Mardi 29 septembre 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16
Nombre d'administrateurs présents :
17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°03
18 administrateurs présents à partir de la délibération n°04

Nombre d'administrateurs représentés :
6 administrateurs représentés jusqu'à la délibération n°03
7 administrateurs représentés à partir de la délibération n°04

Administrateurs présents :

Guillaume	BEDHET *(à partir de la délibération n°4)*
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Gérard	GIULIANI
Evelyne	MARECHAL
Elodie	MOREL
Monique	NAGORNY
Virginie	NAIRE
Sandrine	POIGNET
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Lucie BLANC	Ayant donné pouvoir à Lina BLANC
Fatiha BRIKOUI AMAL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Carole FONTAINE	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET (à partir de la délibération n°04)
François GAUDIN	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Patrick LATOUR	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO
Marie-Pierre OUVRIER	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Virginie VERNAZ	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Adoption du Rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité Hommes-Femmes au sein du CIAS Arlysère

Rapporteur : Christian EXCOFFON

Vu les articles L.2311-1-2 et D.2311-16 du CGCT,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14 septembre 2026.

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, l'exécutif présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique Ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. »

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la présentation du Rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité Hommes-Femmes joint en annexe.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

CIAS ARLYSERE